

Honoraires « ABC IMMOBILIER SARL »

15 septembre 2014

Transactions :

Estimations

- sans rapport écrit Limoges (< 20 Kms) : 300 €
- avec rapport écrit Limoges (< 20 Kms) : 400 €

Ventes

0 – 10 000 €	Forfait de 2500 €
10 001 – 40 500 €	Forfait de 4 000 €
40 501 – 45 700 €	10 %
45 701 – 61 000 €	9,5 %
61 001 – 76 200 €	9 %
76 201 – 91 500 €	8,5 %
91 501 – 106 700 €	8 %
106 701 – 152 500 €	7 %
152 501 – 274 410 €	6 %
274 411 – 400 000 €	5 %
> 400 001 €	4 %

Les honoraires de vente sont à la charge de l'acquéreur

Locations

Location d'un local d'habitation : (soumis à la loi du 06/07/89, art. 5) * Honoraires d'entremise et de négociation * Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail * Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Forfait de 30 € TTC à la charge du bailleur. 5.5 % du loyer annuel TTC pour chacune des deux parties, à savoir le locataire et le bailleur (honoraires plafonnés par décret à 8 € /m ² pour chacune des parties). 2 % du loyer annuel TTC pour chacune des deux parties, à savoir le locataire et le bailleur (honoraires plafonnés par décret à 3 € /m ² pour chacune des parties).
Location d'un local professionnel	15 % du loyer annuel hors charges à la charge du locataire
Location d'un local commercial	15 % du loyer annuel hors charges à la charge du locataire

Gestion :

Gestion avec reddition des comptes trimestrielle	6,5 % HT du loyer (soit 7,80 % TTC)
Gestion avec reddition des comptes mensuelle	7 % HT du loyer (soit 8,40 % TTC)
Option 1 : assurance Versalis (garantie "loyers impayés" et "détérioration immobilière")	2,9 % HT du loyer + charges (soit 3,48 % TTC)
Option 2 : assurance Versalis (garantie "loyers impayés" et "détérioration immobilière" + "vacance locative")	5,5 % HT du loyer + charges (soit 6,60 % TTC)
Accès «Extranet Propriétaire / Bailleur »	1,25 € HT / mois (soit 1,50 € TTC /mois)

Taux de TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2014 : 20 %